Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 191f06
Tel: +33 3 88 41 31 93
Fax : +33 3 90 21 41 34
pace.com@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Des parlementaires du Conseil de l'Europe condamnent énergiquement le déni de liberté académique au Bélarus

Strasbourg, 31.03.2006 – La Commission de la culture, de la science et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a adopté la déclaration suivante sur la liberté académique au Bélarus à l'issue d'un colloque sur l'autonomie et la responsabilité des universités au 21ème siècle (Prague, 30 mars 2006) :

« A l'occasion de son colloque sur l'autonomie et la responsabilité des universités à Prague, le 30 mars 2006, la Commission de la culture, de la science et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a entendu les témoignages du Professeur Anatoli Mikhailov, Recteur de l'Université des Humanités européennes et d'étudiants du Bélarus dont le renvoi de l'université est considéré comme un acte de harcèlement politique. Elle a condamné énergiquement le déni de liberté académique dans la République du Bélarus.

La liberté académique est l'une des pierres angulaires d'une société démocratique et une condition du progrès. Au lieu de cela, ces dix dernières années, le régime du Président Loukachenko a mis en place dans le pays un système d'enseignement entièrement contrôlé. Cette mainmise s'est opérée par la mise en place d'agents de propagande dans tous les établissements d'enseignement, la quasi-exclusion de la langue bélarusse du système éducatif, le harcèlement systématique des enseignants et étudiants réfractaires et leur exclusion des établissements d'enseignement, ainsi que par la fermeture forcée de ceux-ci.

La Commission s'est félicitée du soutien apporté par la communauté internationale et, en particulier, la Lituanie à l'Université des Humanités européennes de Minsk (Bélarus) contrainte de s'exiler à Vilnius (Lituanie). Elle a encouragé les gouvernements des Etats membres ainsi que les universités d'Europe de coopérer avec l'université en exil et de faciliter les échanges d'étudiants et d'enseignants. Dans ce contexte, le Professeur Josef Jarab, Sénateur tchèque, Rapporteur de la Commission sur l'autonomie et la responsabilité des universités, a annoncé la décision des gouvernements tchèque et polonais de donner des bourses aux étudiants du Bélarus.

La Commission a souligné par ailleurs la nécessité pour le Conseil de l'Europe d'établir plus de contacts avec les étudiants et les universités bélarusses pour œuvrer à la défense de la liberté académique.

"Ceux qui sont au pouvoir au Bélarus s'efforcent d'emprisonner les esprits des habitants de ce pays, par la mainmise sur l'enseignement," a rappelé le Sénateur Jarab. "Sans doute ont-ils réussi à emprisonner beaucoup de personnes, mais l'histoire européenne a montré que la liberté de l'esprit et la liberté académique sont plus fortes que les régimes dictatoriaux." »

Lien vers le programme du colloque (PDF)